



Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 9 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril, le conseil municipal de la commune de COMBLES-EN-BARROIS, conformément à la convocation qui lui a été adressée, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Francis JOURON, Maire.

Etaient présents : Francis JOURON, Dominique GUILLEMIN, Jean-Claude KOHN, Albert Richard NICOLLE, Alain BODET, Aurélie NICOLLE, Benoît HUMBERT, Bruno NICOLLE, Patrick NICKELAUS, Stéphane DEVAUX.

Etaient excusés : Amélie DEPRez.

Etaient absents : Claude HUGUIN, Fabrice MICHEL.

Secrétaire de séance : Aurélie NICOLLE.

❖ **Compte Administratif 2020**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 de la Commune :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 449 184.65 € prévus pour 335 834.81 € de réalisés
- Recettes : 449 184.65 € prévus pour 472 797.44 € de réalisés

Soit un excédent de fonctionnement de : 136 962.63 €

Section Investissement :

- Dépenses : 327 462.39 € de prévus pour 126 190.71 € de réalisés
- Recettes : 327 462.39 € de prévus pour 165 490.93 de réalisés

Soit un excédent d'investissement de 39 300.22 €

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Jean-Claude KOHN, doyen du Conseil Municipal et se retire pour laisser le Conseil Municipal voter le Compte Administratif 2020.

Délibération n°15/2021 – Vote du compte administratif du budget principal 2020

(Absence du Maire : M. Francis JOURON)

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	327 462.39
	Réalisé :	126 190.71
Recettes	Prévu :	327 462.39
	Réalisé :	165 490.93

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	449 184.65
	Réalisé :	335 834.81
Recettes	Prévu :	449 184.65
	Réalisé :	472 797.44

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	39 300.22
Fonctionnement :	136 962.63
Résultat global :	176 262.85

❖ Affectation des résultats 2020**Délibération n°16/2021 – Affectation des résultats 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Francis JOURON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 09 avril 2021, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, Constant que le compte administratif fait apparaître :

Un résultat d'investissement N de :	+ 39 300.22
Un déficit d'investissement reporté N-1 de :	- 89 179.00
Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de :	- 3 000
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	- 56 878.78
Soit un excédent de fonctionnement N de :	+ 136 962.63
Soit un besoin de financement de :	56 878.78

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent
Affectation complémentaire en réserve (1068) 136 962.63

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Déficit
Résultat reporté en investissement (001) 56 878.78

❖ Compte de Gestion 2020**⇒ Délibération n°17/2021 – Vote du compte de gestion du budget principal 2020**

Après examen du compte de gestion 2020, le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme HENRY Isabelle à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

❖ **Compte Administratif 2020**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 de la Télédistribution :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 44 072.39 € prévus pour 7 582.63 € de réalisés
- Recettes : 44 072.39 € prévus pour 6 960.00 € de réalisés

Soit un déficit de fonctionnement de : 622 .63 €

Section Investissement :

- Dépenses : 25 000 € de prévus pour 1 116.00 € de réalisés
- Recettes : 25 000 € de prévus pour 0 € de réalisés

Soit un déficit d'investissement de 1 116.00 €

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Jean-Claude KOHN, doyen du Conseil Municipal et se retire pour laisser le Conseil Municipal voter le Compte Administratif

⇒ **Délibération n°18/2021 – Vote du compte administratif du budget annexe Télédistribution 2020**

(Absence du Maire : M. Francis JOURON)

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu : 25 000.00
	Réalisé : 1 116.00

Recettes	Prévu : 25 000.00
	Réalisé : 0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu : 44 072.39
	Réalisé : 7 582.63

Recettes	Prévu : 44 072.39
	Réalisé : 6 960.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 1 116.00

Fonctionnement : - 622.63

Résultat global : - 1 738.63

❖ Affectation des résultats 2020

⇒ Délibération n°19/2021 – Affectation des résultats 2020 Télédistribution

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Francis JOURON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 09 avril 2021
Considérant qu'il u a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constant que le compte administratif fait apparaître :

Un résultat d'investissement N de :	- 1 116.00
Un résultat de fonctionnement N de :	- 622.63
Un excédent reporté N-1 de :	+ 36 872
Soit un excédent cumulé de :	+36 249.37
Soit un besoin de financement de :	1 116.00

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Déficit
Résultat reporté en investissement (001) 1 116.00
Résultat reporté en réserve (1068) 1 116.00

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent
Résultat reporté en fonctionnement (002) 36 249.37

❖ Compte de Gestion 2020

⇒ Délibération n°20/2021 – Vote du compte de gestion du budget annexe Télédistribution 2020

Après examen du compte de gestion 2020 Télédistribution, le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme HENRY Isabelle à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 Télédistribution, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

❖ Vote des taux d'imposition

⇒ Délibération n°21/2021 – 7.2 Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition et vote les suivants :

Taxe foncière (bâti) : 52.07 % de 567 300 €

Taxe foncière (non bâti) : 49.77 % de 34 000 €

❖ Budgets Primitifs 2021

Monsieur le Maire et Monsieur Alain BODET, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2021 en fonction des besoins exprimés par les différentes commissions et en tenant compte des impératifs.

⇒ Délibération n°22/2021 – Vote du budget primitif 2021 – budget principal

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2021 :

Investissement :

Dépenses : 643 461.78

Recettes : 643 461.78

Fonctionnement :

Dépenses : 451 944.00

Recettes : 451 944.00

Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane DEVAUX, Président de la Commission de Télédistribution présente le budget primitif 2021 de la Télédistribution

⇒ Délibération n°23/2021 – Vote du budget primitif 2021 – budget annexe – Télédistribution

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2021 de la Télédistribution :

Investissement :

Dépenses : 25 000.00

Recettes : 25 000.00

Fonctionnement :

Dépenses : 43 209.37

Recettes : 43 209.37

❖ Délibérations

⇒ Délibération n° 24/2021 – 8.1 Tarifs NAP 5^{ème} session 2020/2021

Le conseil municipal demande une participation de 14 €/enfant pour la 5^{ème} session des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) du lundi 17 mai 2021 au mardi 6 juillet 2021, soit 7 semaines X 2€.

⇒ Délibération n°25/2021 – 7.10 Tarif débranchement télédistribution

La Commission Télédistribution expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier le montant du tarif du débranchement de la télédistribution.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de modifier ce tarif qui sera de 42 € à compter du 1^{er} mai 2021. Ce prix sera facturé directement à l'administré par l'entreprise effectuant le débranchement. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette décision.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 21 Mai 2021.

Le secrétaire de séance



Le Maire



